

a confirmé ce que nous disions, et je l'en remercie bien sincèrement.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que le 15 mars 1971, j'avais proposé à la Chambre le renvoi à six mois l'adoption du bill instituant la surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt des particuliers et des corporations.

C'est aussi pour cette raison que nous avons, à plusieurs reprises, nous, les créditistes, suggéré l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction, taxe qui ralentit considérablement l'essor de la construction et contribue à accroître le chômage au Canada. Et cela se continue. Au fait, nous constatons que, présentement, l'essor de la construction est ralenti et que des milliers de chômeurs se présentent sur les chantiers pour obtenir de l'emploi. Toutefois, les chantiers sont de plus en plus rares.

Lorsqu'on consulte les constructeurs, ils répondent que le taux d'intérêt est trop élevé, que le prix de l'argent est trop élevé, qu'ils ne sont plus en mesure de rencontrer leurs obligations et qu'ils sont obligés de vendre leurs habitations à un prix trop élevé. Voilà pourquoi on construit moins.

• (4:40 p.m.)

Dans le domaine de la construction, la situation s'est aggravée de mois en mois, surtout dans la province de Québec, et c'est une des raisons qui amena le gouvernement provincial à adopter le décret relatif à la construction, décret qui impose des restrictions aux travailleurs de la construction, alors qu'il a été prouvé que le secteur de la construction a un besoin annuel moyen de 20,000 travailleurs. Or, il sont au delà de 100,000 à chercher des emplois dans les différents corps de métiers. Il s'ensuit donc une période de chômage, tant au Canada qu'ailleurs, chômage qui va appauvrir le pays, parce que lorsqu'on se prive des énergies d'un certain nombre de travailleurs, automatiquement c'est toute la nation qui en souffre.

De plus, cette situation provoque une certaine rivalité entre les centres de Main-d'œuvre du Canada et ceux de la province de Québec, ce qui n'est pas toujours à l'avantage des travailleurs. Il est malheureux de constater que, dans la belle province, des centres de Main-d'œuvre sont organisés pour servir la population, les travailleurs, et que cette rivalité ne contribue pas toujours à donner les services auxquels les travailleurs sont en droit de s'attendre de ces centres de Main-d'œuvre. C'est pour cette raison que, parfois, nous avons de la difficulté à faire accepter sur certains chantiers des personnes que nous recommandons à qui nous le demande. Étant donné qu'ils sont recommandés par un député fédéral, les fonctionnaires des Centres de la Main-d'œuvre du Québec n'aiment pas cela. Les choses ne devraient pas se passer ainsi mais, à tout événement, il arrive qu'il en est ainsi dans plusieurs cas.

Dès le mois de juillet 1970, bien avant l'imposition de la surtaxe de 10 p. 100 par les Américains, un journal publiait que la politique du gouvernement actuel avait plongé le pays dans une crise de chômage. Le 8 mai 1971, dans le journal *Le Droit* d'Ottawa, on pouvait en effet lire ce qui suit:

Le premier ministre M. Trudeau a déclaré hier soir que le chômage avait été l'échec le plus sérieux que son gouvernement ait enregistré au cours de ses trois années d'existence.

Le premier ministre a été interrogé à l'émission télévisée «Format 60» de Radio-Canada et a reconnu que ce chô-

[M. Lambert.]

mage avait suivi, en partie, la lutte anti-inflationniste que son gouvernement a menée l'an dernier et qu'il estime avoir gagnée.

On a peut-être gagné un peu dans le domaine de la lutte à l'inflation, mais on a du même coup aggravé un problème en augmentant le nombre des chômeurs.

Le premier ministre ajoutait:

Notre lutte contre l'inflation a été un succès, mais elle a eu comme conséquence néfaste l'augmentation regrettable du chômage.

C'est le député de Bellechasse qui dit cela, mais il répète les paroles du premier ministre. Alors, j'espère qu'on ne nous accusera pas de faire de la petite politique. Nous constatons tout simplement les effets de telle ou telle politique sur l'économie du Canada.

Le 12 mai 1971, on pouvait lire ce qui suit dans un certain journal:

Au moins 17,000 Montréalais ont été mis à pied en 1970. C'est ce qui ressort d'une compilation réalisée par la presse et basée sur les données sur la situation de l'emploi en 1969-1970 publiées par le Bureau fédéral de la statistique.

Le lendemain, dans le journal *La Presse* de Montréal, on pouvait lire ce qui suit:

10,000 nouveaux emplois seulement l'an dernier.

Alors, on peut faire la comparaison: au lieu d'avancer, on recule.

Dans *La Presse* du 18 mai 1971, on pouvait lire, et je cite:

Le chômage a tendance à devenir chronique et à s'éterniser. En conséquence, l'augmentation globale de 670,000 travailleurs est prévue d'ici 1980 au Québec, et si l'on veut diminuer le chômage de moitié d'ici à ce moment-là, il faudra créer au minimum une moyenne de 75,000 à 77,000 nouveaux emplois, chaque année.

C'est également ce qu'a affirmé le ministre du Travail du Québec, M. Cournoyer, en traçant un tableau de la situation actuelle de la main-d'œuvre du Québec devant les membres de divers clubs sociaux de la rive sud réunis à Saint-Lambert.

Un autre homme politique, comme on peut le lire dans le journal *Montréal-Matin* du 19 janvier 1971, a déclaré qu'il faudrait créer au moins 65,000 emplois par année si l'on veut absorber la main-d'œuvre qui envahira le marché chaque année.

Enfin, dans *Le Devoir* du 26 mai 1971, on pouvait lire ce qui suit:

Des ouvriers du textile s'en prennent à la politique fédérale. C'est par une critique de la politique du gouvernement fédéral en matière de textile que s'est ouvert hier à Joliette le Congrès de la Fédération canadienne des travailleurs du textile.

Le directeur des services de la Fédération, M. Lacaille, a souligné dans son rapport aux délégués que la politique fédérale des textiles était inutile à long terme tant que le gouvernement ne prendra pas les dispositions nécessaires pour arrêter l'érosion du marché canadien venant des pays en voie de développement.

Voici, monsieur l'Orateur, quels sont les problèmes. Les États-Unis veulent se protéger contre la production faite à l'étranger qui entre chez eux, et le Canada, de son côté, par ses organismes, demandait, depuis un certain nombre d'années, au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) l'adoption de mesures de protection, afin de conserver nos industries textiles et d'assurer du travail aux ouvriers.

Au moment même où le gouvernement annonçait cette politique, rappelait M. Lacaille, ces importations provo-